

# Allocation de rentrée : les frontaliers montent au créneau

**Infatigable militant, Arsène Schmitt, président du Comité de défense des travailleurs frontaliers de la Moselle, repart au combat en cette veille de rentrée scolaire. Il interpelle le nouveau ministre de la Santé pour dénoncer le retard de versement des allocations de rentrée aux frontaliers.**

**I**ls repartent au combat. Arsène Schmitt, le président Comité de défense des travailleurs frontaliers de la Moselle avec le Comité de défense des frontaliers occupés au Luxembourg, dont le siège est à Audun-le-Tiche, a relancé le dossier de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) auprès du nouveau ministre de la Santé, François Braun, référent sur cette question (le ministre de la Santé met en œuvre les politiques de prévention et de solidarité, NDLR).

Les deux présidents Arsène Schmitt et Philippe Manenti dénoncent le versement de cette allocation non pas en août, « mais en octobre, voire janvier ».

## 13 000 membres

« Le courrier concerne précisément l'allocation différentielle de rentrée scolaire payée par la CAF, dès lors que le montant des prestations familiales françaises est supérieur aux allocations allemandes », explique celui qui préside l'association, basée à Sarreguemines, forte de 13 000 membres dont 7 000 actifs.

Mais au total, ce sont un peu plus de 20 000 travailleurs qui traversent chaque jour la frontière pour se rendre en Sarre et au Palatinat. Depuis quelques années, l'allocation différentielle n'est plus versée men-



**Arsène Schmitt relance de nouveau le dossier de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) auprès du nouveau ministre de la Santé François Braun pour dénoncer son versement tardif pour les travailleurs frontaliers.**

Photo RL/Claude DI GIACOMO

suellement mais trimestriellement, lorsque la CAF a connaissance de la part allouée par la caisse allemande. « Cela afin d'éviter des trop-perçus. Le versement de l'ARS n'est donc effectué qu'au mois d'octobre. Et encore plus tard, en janvier de l'année suivante, si les enfants scolarisés ou en apprentissage, ont entre 16 à 18 ans, étant donné que les certificats de scolarité ne peuvent être délivrés qu'à la rentrée », précise Arsène Schmitt qui sort sa calculatrice pour sa démonstration.

## « Verser l'ARS au mois d'août et non cinq mois après »

« Les allocations familiales en Allemagne sont 219 € par enfant. Si on en a deux cela fait 438 €. En France, l'allocation de rentrée scolaire est de 392 € par enfant, soit 784 € dans cet exemple, plus encore 139 € d'allocations familiales. Ce qui fait un total en France de 923 €. La France verse alors une compen-

sation différentielle en octobre ou en janvier de 485 € (923 € - 438 €). »

Selon ces Comités de défense, le versement de l'allocation de rentrée scolaire ne remplit plus l'objectif attribué à cette prestation spécifique, s'il intervient trop tardivement, bien après le début de l'année scolaire. Arsène Schmitt souhaite combattre les idées reçues concernant les salaires en Allemagne : « Bon nombre de frontaliers touchent mensuellement de 1 000 € à 1 500 €, en fonction de la taille de l'entreprise. « Il nous paraît donc opportun d'aider ces familles au moment de la rentrée scolaire en leur versant l'ARS au mois d'août et non cinq mois après. » Pour ces deux comités, « une solution pourrait être trouvée en mettant en place un mécanisme d'avances mensuelles de façon à atténuer fortement le caractère retardé de ces versements ».

C.D.G